



## Coopérations internationales Trois questions à Jean-Jack Queyranne

Jean-Jack Queyranne, président de la région Rhône-Alpes, député du Rhône et ancien ministre, répond ici aux questions du CR•DSU sur les coopérations internationales des collectivités rhône-alpines. Retour sur les enjeux, les effets attendus et la diversité de l'action internationale en Rhône-Alpes.

### 1. QUELLES SONT LES ORIENTATIONS DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ?

L'action des collectivités locales à l'international est définie par la loi depuis 1992 et maintenant considérée par l'État comme un volet important de l'action extérieure de la France. Dans ce cadre, **la Région a un rôle à jouer**. Elle en a la légitimité par sa taille de dimension européenne, par son poids économique mais aussi par sa situation géographique qui en fait un véritable carrefour de l'Europe.

Les régions de l'Union, dont le rôle est reconnu par les institutions de Bruxelles et la coopération favorisée par les programmes européens doivent développer des partenariats stratégiques et des coopérations renforcées. La priorité pour Rhône-Alpes est la coopération avec ses partenaires des « **Quatre Moteurs** », quatre régions non capitales, qui collaborent depuis 1988 (Rhône-Alpes, Lombardie, Bade-Wurtemberg et Catalogne). Nous voulons agir ensemble auprès des institutions européennes, pour contribuer à la prise en compte des objectifs de compétitivité et de cohésion, en nous unissant dans des domaines clés tels que la recherche et l'innovation.

L'action de Rhône-Alpes en Europe se porte également en direction des anciens pays de l'Europe centrale, comme la Pologne, où des liens ont été tissés avant son intégration dans l'Union. Une autre orientation stratégique de notre politique internationale est l'aide au développement dans une dimension de solidarité. La Région a décidé d'y consacrer 0,7 % de son budget en 2010, afin d'appliquer les prescriptions du Protocole de Johannesburg. Notre budget relatif à l'aide au développement est aujourd'hui le plus important des régions de France. Notre objectif est **d'accompagner les processus de démocratisation et de décentralisation** en cours dans ces pays, et d'agir sur des programmes définis en commun avec les régions partenaires, sans leur imposer nos propres modèles de développement.

Enfin, la Région Rhône-Alpes est présente dans les pays émergents comme la Chine, depuis 1998, et bientôt l'Inde et le Brésil, dont la montée en puissance économique est en train de bouleverser les grands équilibres mondiaux.

### 2. POURQUOI COOPÉRER ET ÉCHANGER QUAND ON EST UNE COLLECTIVITÉ LOCALE ?

Pour la Région, il s'agit de **valoriser l'attractivité économique** et touristique de son territoire. En Rhône-Alpes, l'Entreprise Rhône-Alpes International (ERA) et ses antennes dans le monde assurent un rôle de soutien aux exportateurs et de prospection des investisseurs.

Il importe également de favoriser l'ouverture et la formation des jeunes à l'international. Les échanges d'étudiants participent à la création d'une Europe des citoyens et au développement de la francophonie. De façon générale, les programmes d'échanges, les bourses d'accueil et de mobilité accordées aux étudiants leur permettent de s'ouvrir sur d'autres cultures et de construire des relations personnelles, gages de paix et de coopération.

Coopérer permet enfin de **bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques d'autres collectivités**. Ce partage de savoir-faire est généralement vécu comme très positif par chacun.

### 3. QUELLES RECOMMANDATIONS PEUT-ON FAIRE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS CE DOMAINE ?

Un des risques pour les collectivités en matière de relations internationales est de se disperser sur de multiples coopérations sans pouvoir les suivre réellement. Il est préférable de **privilégier des partenariats solides et ciblés**, diffusés dans les sociétés civiles.

Il est également important, en termes d'image et de cohérence, de développer des partenariats et des actions en association avec d'autres collectivités. Par exemple, la Région Rhône-Alpes entretient des relations avec l'État de Pennsylvanie et la ville de Lyon coopère avec celle de Philadelphie. Au niveau des institutions européennes, la représentation de Rhône-Alpes à Bruxelles sert déjà de relais aux grandes collectivités territoriales de la région. Nous voulons la renforcer pour en faire la véritable « Maison » de Rhône-Alpes auprès des institutions européennes.

En ce qui concerne notre organisation interne, nous avons fait le choix de regrouper dans une seule grande direction les questions internationales, européennes et de coopération. Cela permettra une plus grande lisibilité et une meilleure coordination de nos actions. ■

Jean-Jack QUEYRANNE